



## Procès-verbal de l'Assemblée générale du 04 octobre 2009 tenue à Bollène (Vaucluse)

### 1. Discussion et adoption du rapport financier

Les comptes du premier exercice 2007/2008 portant sur quinze mois, publiés et commentés par les trésoriers dans la revue Citizen Dane n°8 sont approuvés à l'unanimité. Ils ont en outre été vérifiés et validés par Monsieur Pierre GAROSI, expert financier près la Cour d'Appel d'Aix en Provence.

L'excédent bénéficiaire au titre de l'exercice, d'un montant de 1.337,42 euros sera mis en réserve. Les soldes bancaires sont les suivants : + 874,67 euros au 31 décembre 2008 et + 2141,15 euros au 31 août 2009.

En ce qui concerne les charges, le poste appelé à progresser le plus en 2009 est celui de l'imprimerie, dans la mesure où nous sommes passés d'une édition noir et blanc photocopiée (cinq premiers numéros) à une impression dont quatre pages en quadrichromie et 20 pages noir et blanc. La revue représente environ 40% des charges.

Les recettes proviennent principalement des adhésions et abonnements, lesquels représentent 80% des produits. L'année 2009 est par ailleurs marquée par des recettes publicitaires versées par Belcando.

Le montant de l'adhésion individuelle est passé de 15 à 20 euros et l'adhésion couple est fixée à 35 euros. Il est décidé de réformer le système actuellement en vigueur (à savoir adhésion un an de date à date). L'adhésion portera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur l'année civile. Pour les personnes renouvelant leur adhésion et ayant adhéré après le mois de septembre, les derniers mois de 2009 seront offerts. Le système d'abonnement (réception du Dane seul, sans adhésion) demeure inchangé, soit quatre numéros de date à date pour 18 euros.

### 2. Discussion et adoption du rapport moral

Le rapport moral, tel que publié dans Citizen Dane n°9 est adopté à l'unanimité. Il convient de préciser que le nombre d'adhérents de 50 à fin 2007 est passé à 180 à fin 2008, pour s'établir à quelque 245 sociétaires. Un peu plus de trente personnes n'ont pas renouvelé leur adhésion, ce qui représente une faible proportion. La plupart de ces personnes ont été contactées et les motivations tiennent essentiellement à des problèmes personnels ou familiaux ou perte de leur animal. Peu de cas ont été relevés dans lesquels les orientations de l'association ont été mises en cause. Enfin, les démissions ont été au nombre de trois, dont une remise en cause par le démissionnaire qui a demandé à ré-adhérer.

### 3. Election des membres du Conseil d'administration

Le scrutin (vote majoritaire à bulletin secret) est dépouillé par le bureau de vote composé de Michèle PALMADE, Stéphanie LUCIANO et Bruno LOCATELLI. Rappel : sont élues les personnes ayant recueilli plus de la moitié des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 97, soit une participation de 54,19%

Nombre de suffrages valablement exprimés : 95

Sont élus :

Frédérique BAVIERE : 80 voix  
Véronique CARRAYROU 89 voix  
Béatrice DELLI – COLLI : 79 voix  
Ralph FREYERMUTH : 94 voix  
Régine GOURLAY : 70 voix  
Eric HAQUIN : 89 voix  
Pierre KLEIN 80 voix  
Dominique LALLEZ : 80 voix

Gaël LE MEUR : 66 voix  
Armand LOMBARD : 79 voix  
Clotilde MASSUET : 55 voix  
Guy PERRICHON : 71 voix  
Chantal PONTICELLI : 84 voix  
Christian SIESS : 88 voix  
Fred VILLAUME : 77 voix

# Association des Amis du Dogue allemand

## 4. Modification des statuts

1<sup>ère</sup> proposition : A l'article 5 est ajoutée la phrase suivante : « La qualité de membre donateur est conférée à toute personne versant une cotisation supérieure de deux et demie fois le montant défini par le Conseil d'Administration.

Le Conseil peut également conférer la qualité de membre bienfaiteur à toute personne ayant rendu des services particuliers à l'association ». Motifs : reconnaître l'investissement important de certains sociétaires. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Seconde proposition : Dans la seconde phrase de l'article 6 l'expression « n'a pas à motiver » est remplacée par « doit motiver sa décision de rejet ». Motifs : selon les statuts actuels, le Conseil d'Administration n'a pas à motiver un éventuel refus d'adhésion. Le conseil doit pouvoir rejeter une éventuelle demande, mais le candidat évincé doit pouvoir connaître les raisons pour lesquelles il n'est pas admis, ne serait-ce que pour pouvoir exercer un recours. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président est chargé des démarches légales auprès des services préfectoraux pour effectuer les modifications adoptées.

## 5. Discussion et élaboration du rapport d'orientation

### - site internet :

Après une période d'arrêt des mises à jour, Guy Perrichon a pris le relais. Le président exprime le souhait de voir mettre en place une équipe, qui pourrait assurer la maintenance du site soit par relais, soit par rubrique. Cette proposition se heurte cependant au problème de la conservation des données. En outre le logiciel devrait être adapté, notamment pour les utilisateurs de Mac. Il est par conséquent décidé de maintenir le système actuel de mise à jour par Guy, après validation des informations complètes par Christian Siess assisté de Michèle Palmade. Le Conseil est chargé de travailler sur une éventuelle reconstruction et de réfléchir aux modalités d'association des volontaires.

### - Citizen Dane :

En complément du site internet qui doit devenir une banque de données accessible et consultable par tous, la revue constitue l'organe d'expression politique de l'association. La ligne actuelle de proposition critique et d'information sera maintenue. Elle doit également constituer un vecteur de diffusion des « bonnes pratiques ». En particulier et s'agissant du club de race, il est précisé que nous maintenons la ligne consistant à nous positionner en tant qu'interlocuteur constructif et critique, sans complaisance ni opposition systématique.

### - Représentants régionaux :

Leur mission consiste à animer une équipe et de faire émerger des pratiques conformes aux attentes du terrain. Les projets seront définis localement et mis en œuvre selon une logique de proximité. En outre, il est important que les représentants soient membres du Conseil pour participer à la prise de décision et relayer les demandes émanant du terrain. Sont volontaires pour tenir ce rôle : Béatrice DELLI-COLLI, Guy PERRICHON, Clotilde MASSUET, Christian SIESS.

Chantal PONTICELLI effectuera une ventilation du fichier selon les départements. A partir de ce document, les représentants régionaux formuleront des propositions quant à la zone géographique.

### - Dogues en détresse :

Il a paru nécessaire de préciser le positionnement de l'association. L'Ami D'Al ne saurait intervenir que subsidiairement par rapport aux structures existantes : en cas d'abandon, il convient de privilégier le contact avec celles-ci et l'éleveur qui pourra peut être trouver une solution. L'Ami D'Al n'interviendrait qu'en situation d'extrême urgence (exemple : risque avéré de mise à mort à bref délai) pour accueillir le chien quelques jours puis le réorienter vers les associations existantes. Il est nécessaire sur ce point comme le souligne Colette GALIBERT de mieux communiquer avec les représentants régionaux.

Mandat est donné au Conseil d'administration pour approfondir ces points.

**Ami D'Al : association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, n°006 2028175**

Siège social : villa Béatrice, 8 avenue Alfred Leroux, 06 300 Nice  
Tél / Fax : 04 93 56 18 67 <http://amidal.fr> [lamidal@orange.fr](mailto:lamidal@orange.fr)

# Association des Amis du Dogue allemand

## 6. Projet Alpes maritimes – Provence Côte d’Azur

Le président précise les démarches entreprises auprès du Conseil général des Alpes maritimes et du Conseil régional Provence Alpes Côte d’Azur. La proposition soumise à ces instances consiste à mener une action auprès du public adulte et scolaire de ce département et de cette région pour une meilleure prévention des accidents et connaissance du dogue et du chien en général. En effet, la législation telle qu’existant actuellement n’est pas de nature à prévenir les drames qui ont défrayé la chronique. Au delà de la formation des maîtres, qui gagnerait à être généralisée, il est nécessaire d’apprendre aux enfants les comportements de base face à un chien et aux parents d’acquérir les bases minimales en matière de prévention. L’action peut s’articuler autour d’interventions en écoles, organisation de manifestations publiques et édition de plaquettes.

Il est par conséquent demandé à l’Assemblée générale de se prononcer sur le principe de l’action et le financement sollicité à hauteur de 5000 euros auprès du Conseil général 06 et de 1500 euros auprès du Conseil régional PACA. L’assemblée générale approuve à l’unanimité le projet ainsi que les demandes de subvention sollicitées. Ralph FREYERMUTH, assisté de Fred VILLAUME pour la partie technique, sont mandatés pour présenter les demandes et entreprendre toutes démarches nécessaires à cette fin.

Plus aucun point n’étant à l’ordre du jour, il est procédé à la clôture des débats et de l’assemblée.

## Procès - verbal de réunion du Conseil d’administration du 04 octobre 2009

Le Conseil d’administration, suite à la réunion de l’assemblée générale procède à la répartition des postes :

Sont élus :

Président : Ralph Freyermuth,

Vice-Président : Pierre Klein,

Secrétaire : Christian Siess,

Trésorière : Frédérique Bavière,

Trésorière adjointe : Véronique Carrayrou,

Sont désignés :

Directeur de publication Citizen Dane : Eric Haquin,

Responsables du site internet : Christian Siess (politique globale), Guy Perrichon (partie technique), Michèle Palmade (sélection des informations),

Dogues en détresse : Colette Galibert,

Tenue du fichier : Chantal Ponticelli

**Ami D’Al : association loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, n°006 2028175**

Siège social : villa Béatrice, 8 avenue Alfred Leroux, 06 300 Nice  
Té l / Fax : 04 93 56 18 67 <http://amidal.fr> lamidal@orange.fr